

PROCES-VERBAL du Conseil d'Administration N°4

Jeudi 8 février 2024 – Collège du Renon

M. Fautrez, Président du Conseil d'Administration, ouvre la séance. Il est 18h05. M. Fautrez remercie l'assemblée pour leur présence. Le quorum est atteint avec 13 votants.

1 – Secrétariat de séance :

Les parents d'élèves se proposent pour réaliser le compte rendu.

2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2023 :

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal du 30 novembre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

VOTE : 13 POUR (unanimité)

18 heures 10 : départ de Monsieur LE QUANG – nombre de votants 12

3 – Rentrée 2024 : répartition de la Dotation Horaire Globale :

M. Jambon prend la parole et nous fait lecture d'une déclaration préalable des enseignants concernant leur mécontentement par rapport aux nouvelles annonces du Ministère de l'Education. Elle sera annexée à ce compte rendu.

M. Fautrez précise que le Collège a obtenu 5 classes en 6^{ème} pour un effectif prévisionnel de 470/475 élèves à la rentrée prochaine avec des heures poste (HP) en plus.

La DHG prévisionnelle est de 535 heures, dont 498 heures-postes et 37 HSA.

Il reste actuellement 9 HSA non ventilées, soit :

- Pour redonner des heures aux enseignants en les affectant à des disciplines
- Pour les transformer en IMP (indemnités pour Missions Particulières)
- Pour avoir une marge pour des projets

M. Jambon indique que la proposition de départ n'est pas acceptable sur le fond (de nombreuses études montrent que les groupes de niveaux ne marchent pas), mais surtout ne semble pas possible concrètement pour un collège de la taille de celui de Vonnas, pour des raisons d'emploi du temps: barrettes sur toutes les heures de mathématique et de français, sur toutes les classes de 6^{ème} et de 5^{ème}. De plus, certains professeurs deviendraient professeurs principaux d'élèves qu'ils n'auraient pas en cours.

M. Fautrez ajoute que cela sous-entend que les enseignants soient présents de 8h30 à 17h du lundi au vendredi et ce n'est bien sûr pas envisageable.

M. Jambon indique que suite à de nombreux échanges entre les enseignants de mathématiques et de français pour savoir quoi faire, il apparaît qu'il serait possible de remettre des heures en classe entière avec un seul dédoublement en Français et en Maths, pour toutes les classes de 6^{ème} et de 5^{ème}, en envisageant un peu de différenciation sur cette heure de groupe. C'est en tous cas la seule chose raisonnable et réalisable que permettent les quelques tout petits moyens supplémentaires alloués.

En conséquence, une motion commune est déposée par les enseignants et les parents d'élèves qui sera jointe à ce compte rendu contre cette nouvelle réforme.

VOTE : 9 CONTRE la répartition de la DHG

- 1 ABSTENTION
- 2 POUR

4 – Convention groupement de commandes :

Une convention de groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés est proposée afin de négocier les prix les plus intéressants pour l'établissement pour 2025. Il faut pour cela adhérer au Syndicat intercommunal d'Energie et e-communication de l'Ain.

Aucune remarque n'étant faite, l'adhésion à ce groupement est adoptée à l'unanimité des membres présents.

VOTE : 12 POUR

5 – Echange franco-allemand :

Pour cet échange, le collège a eu la bonne surprise de recevoir un don individuel exceptionnel de 2 000 €, ce qui a eu pour effet de ramener la participation des familles à 270 € par élève. Il est à noter que cette participation pourrait encore diminuer avec l'obtention d'autres subventions.

Aucune remarque n'étant faite,

- Le budget prévisionnel de 9 840 € est adopté à l'unanimité des membres présents.
- Le don de 2 000 € est accepté à l'unanimité des membres présents.
- La participation des familles à hauteur de 270 € par élève est à l'unanimité des membres présents.

VOTE : 12 POUR

6 – Séjour Fribourg :

Ce voyage concerne les élèves de 6^{ème} du Collège ainsi que les CM2 de Vonnas.

Aucune remarque n'étant faite,

- Le budget prévisionnel de 7 800 € est adopté à l'unanimité des membres présents.
- Le don du FSE de 548 € est accepté à l'unanimité des membres présents.
- La participation des familles à hauteur de 190 € par élève est adoptée à l'unanimité des membres présents.

VOTE : 12 POUR

7 – Questions diverses :

Aucune question n'a été déposée. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 19h15.

Le Président de séance

Principal du Collège du Renon

Bruno FAUTREZ

COLLEGE du RENON
01540 VONNAS
Le Principal



Bruno FAUTREZ

La secrétaire de séance

Parent délégué

Céline MOURoux